



## Rapport de production

## Département 88

~ Août 2020 ~

## Table des matières

<b>1</b>	<b>IDENTIFICATION DU DOCUMENT</b> .....	<b>4</b>
1.1	Informations générales.....	4
1.2	Historique des évolutions.....	4
1.3	Circuit de validation.....	4
<b>2</b>	<b>PRODUCTION DU DEPARTEMENT 88</b> .....	<b>5</b>
2.1	Territoire de travail .....	5
2.2	Caractéristiques techniques .....	7
2.2.1	Taille du plus petit polygone (UMI) .....	7
2.2.2	Largeur de prise en compte (LMI).....	8
2.2.3	Précision géométrique et topologie.....	8
2.2.4	Échelle de travail .....	8
2.3	Phase de création 2019 : OCS GE2 2019 .....	8
2.3.1	Photo-interprétation .....	9
2.3.2	Particularités de la zone .....	11
2.4	OCS GE2 2010 et Phase de mutations 2010.....	14
2.4.1	Photo-interprétation .....	14
2.4.2	Particularités du département 88.....	16
<b>3</b>	<b>CONTROLE QUALITE</b> .....	<b>18</b>
3.1	Taille du plus petit polygone.....	18
3.2	Vérification et contrôle thématique .....	20
3.3	Vérification Sémantique .....	20
3.4	Vérification Géométrique .....	20
<b>4</b>	<b>PREPARATION DES LIVRABLES</b> .....	<b>20</b>
4.1	Couches Livrées au 14/08/2020 .....	21
4.2	Format attributaire des livrables .....	21
<b>5</b>	<b>CONCLUSION</b> .....	<b>25</b>

## Table des figures

Figure 1 Département des Vosges .....	5
Figure 2 : Ville d'Epinal.....	6
Figure 3 : Massif des Vosges et ville de Gérardmer .....	6
Figure 4 : Zones Test.....	7
Figure 5 : Intégration de la BD TOPO zone de végétation .....	9
Figure 6 : Diversités des zones boisées .....	11
Figure 7 : Reprise des linéaires boisés .....	12
Figure 8 : Support de la BD_Alti en photo interprétation.....	13
Figure 9 : Pistes de ski .....	13
Figure 10 : Reprise du socle route.....	14
Figure 11 : Visualisation des mutations par adaptation de la légende et double étiquetage .....	15

## 1 IDENTIFICATION DU DOCUMENT

### 1.1 Informations générales

Projet	OCS GE2 Grand Est
Titre du document	Département 88
Référence	Département 88, Note de production
Version	1
Date	14/08/2020
Auteurs	SIRS
Destinataires	COFIL Grand Est, TTI, SIRS

### 1.2 Historique des évolutions

Version	Date	Objet de la version	Auteurs
1	14/08/2020	Notes de Production	Nathalie RYCKEBUSCH

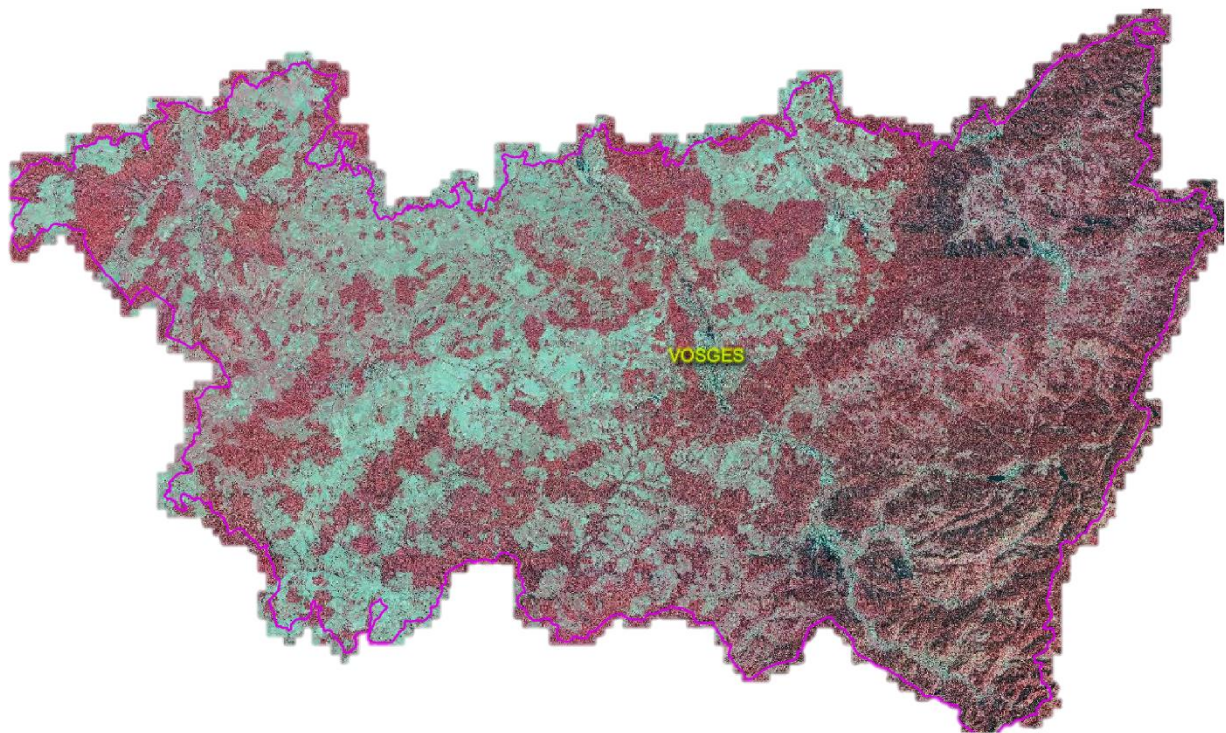
### 1.3 Circuit de validation

Version	Validation contractuelle
1	Anaïs TEISSONNIER - Responsable Cellule Occupation du Sol

## 2 PRODUCTION DU DEPARTEMENT 88

### 2.1 Territoire de travail

Le département des Vosges couvre un territoire de 5953 km<sup>2</sup> et se situe au cœur de la région Grand Est.



#### Information de la carte

Carte de localisation:

Département 88

Fond de carte : OCS GE 2 Grand Est

0 20 40 km

Production EPSG 2154 - RPG93/Lambert 93



*Figure 1 Département des Vosges*

Montagneux par le parc naturel des ballons des Vosges et boisée à l'Est, le département 88 se révèle agricole et rural à dominance prairial dans sa partie ouest.

Le centre du territoire affiche un caractère plus urbain avec les villes d'Epinal et de Gérardmer (Figures 2 et 3)





**Information de la carte**

Carte de localisation:

Département 88

Fond de carte : OCS GE 2 Grand Est

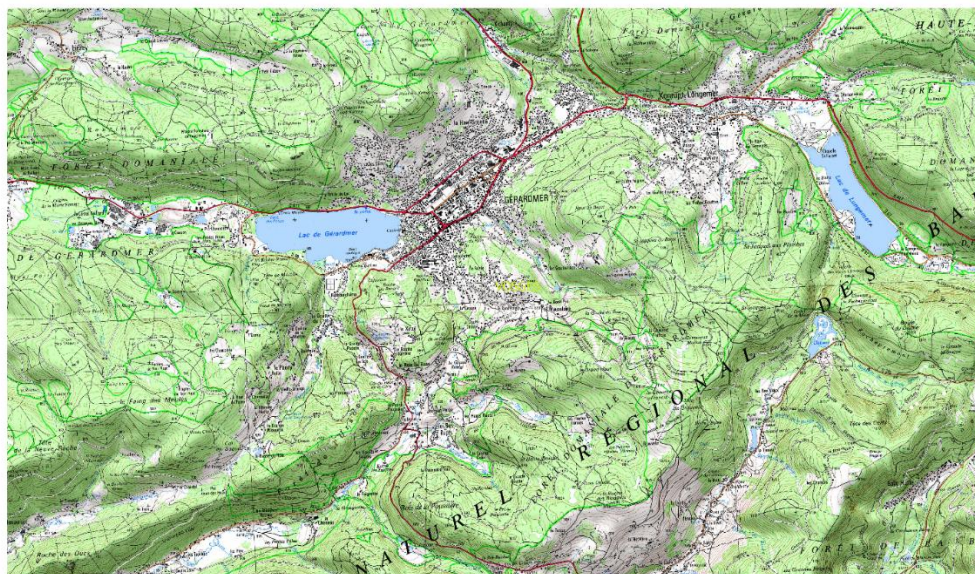
0 20 40 km



Production EPSG 2154 - RPG93/Lambert 93



*Figure 2 : Ville d'Epinal*



**Information de la carte**

Carte de localisation:

Département 88

Fond de carte : OCS GE 2 Grand Est-Scan25

0 20 40 km

Production EPSG 2154 - RPG93/Lambert 93



*Figure 3 : Massif des Vosges et ville de Gérardmer*

Au même titre que le département précédent, cette zone de production ouvre à une lecture de paysage riche. Elle permet une consolidation des postes de nomenclature déjà éprouvés dans la production du département 67 tout en précisant l'interprétation associée aux espaces naturels en altitude. (Figure 3)

Pour rappel, le département 88 avait fait l'objet de deux zones test : La Bresse et La Chapelle au Bois situées au sud est. (Figure 4)

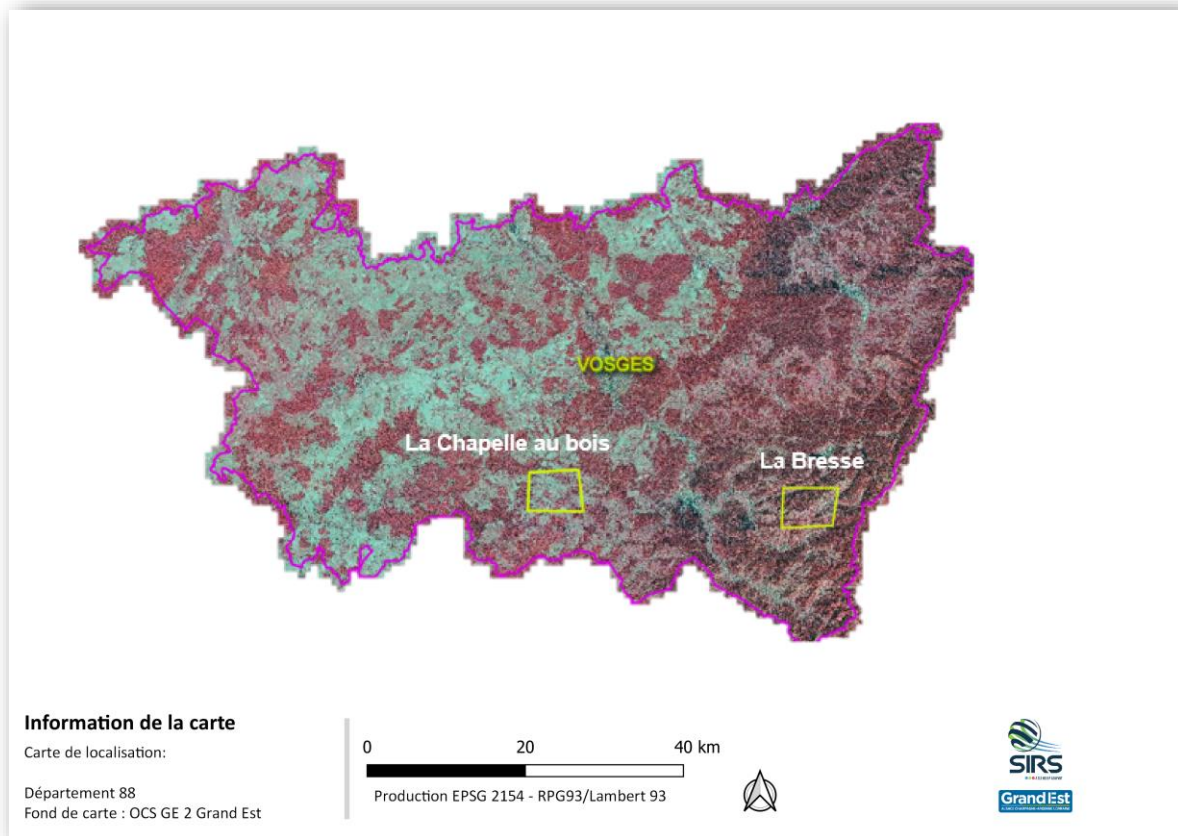


Figure 4 : Zones Test

## 2.2 Caractéristiques techniques

### 2.2.1 Taille du plus petit polygone (UMI)

Les unités minimales d'interprétation (UMI) diffèrent selon le niveau de production de la donnée. Pour le milieu urbain, nous travaillons directement au niveau 5 de nomenclature, pour le milieu naturel et agricole nous restons au niveau 4.

En espace urbanisé, plus détaillé que le niveau 4, il est nécessaire d'avoir une UMI plus fine que celle du niveau 4. Le seuil du bâti à 50 m<sup>2</sup> permet de prendre exhaustivement tout le bâti sans intégrer les cabanes ou autres abris de jardin. Les UMI à 250 m<sup>2</sup> pour les deux autres classes (« Imperméable



non bâti » et « perméable ») permettent de cartographier des espaces homogènes sans aller dans du découpage trop complexe.

Les UMI utilisés pour le milieu urbain sont les suivantes :

- Bâti imperméable : **50m<sup>2</sup>**,
- Imperméable (autre que bâti) : **250m<sup>2</sup>**,
- Perméable **250m<sup>2</sup>**.

Pour la production des milieux naturels et agricoles, les UMI préconisées par le CCTP. (Annexe : nomenclature révisée) ont été respectées

### **2.2.2 Largeur de prise en compte (LMI)**

Comme pour les UMI, les largeurs minimales d'intérêt (LMI) diffèrent en fonction des postes et vont de 5m à 10m.

Par ailleurs, il est important de maintenir la continuité géographique même si des rétrécissements ponctuels sont présents. Par exemple, si une ripisylve vient à se rétrécir < 10 m, nous numérisons ce rétrécissement pour éviter de fractionner l'objet géographique.

### **2.2.3 Précision géométrique et topologie**

La délimitation des polygones est topologique, pas de chevauchement, de trous ou de micro-polygones dans la base de données.

La précision géométrique est de 2 mètres et la tolérance d'agrégation est à 10 cm.

### **2.2.4 Échelle de travail**

Compte tenu de la taille des plus petits polygones à prendre en compte, la saisie se fait à une échelle moyenne du 1/ 2 000<sup>ème</sup> en espace urbanisé (voir 1/ 1 500<sup>ème</sup> pour le niveau 5) et 1/3 000<sup>ème</sup> sur les autres espaces.

## **2.3 Phase de création 2019 : OCS GE2 2019**

En production, l'opérateur dispose de la donnée socle livrée le 24/09/2019 et validée par le contrôle qualité externe (CQE) et de la BD forêt V2 préalablement traitées pour faciliter son exploitation.

Cette dernière permet de structurer le paysage pour faciliter la production des photo-interprètes.

Cette donnée est adaptée pour respecter les spécifications du projet.



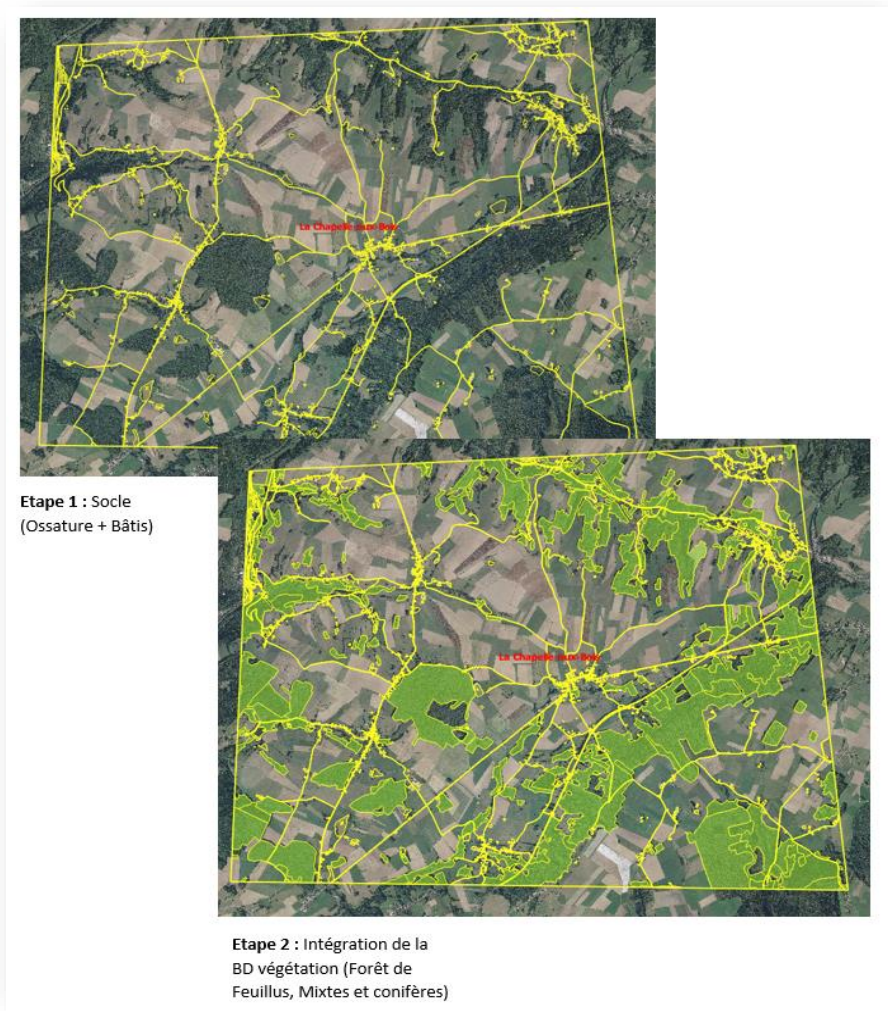


Figure 5 : Intégration de la BD TOPO zone de végétation

### 2.3.1 Photo-interprétation

La photo-interprétation est réalisée grâce à l'expertise des analystes qui recherchent l'homogénéisation des postes selon l'environnement périphérique et les données exogènes. Différents choix thématiques ont été réalisés en cohérence avec la méthodologie suivie pour le département 67, ces choix sont présentés ci-dessous :

Ces choix sont présentés ci-dessous :

⇒ Les abords routiers arborés :

- Sur les routes principales, ils ont été saisis en espaces associés aux réseaux routiers et ferrés (1413) afin d'en assurer la continuité.
- Sur les routes secondaires, le 1413 est inclus au milieu adjacent.
- Le long des boisements, les abords sont attribués en boisement (3XXX).

⇒ Les voies ferrées hors service :

- Lorsqu'elles sont définies comme telles dans le socle et qu'elles apparaissent très nettement à l'image en présentant encore toute leur structure au sol, elles sont codées en 1413.
- Si elles s'avèrent invisibles car trop végétalisées, elles sont associées au milieu environnant.

⇒ Les vergers traditionnels :

- La densité d'arbres est aléatoire selon le cycle de renouvellement des plantations. Si cette densité est faible, ces vergers sont intégrés à la parcelle voisine, le plus souvent en surfaces enherbées, friches et délaissés agricole (2310) mais aussi, plus rarement, en 2110 (culture annuelles et pluriannuelles) lorsqu'il s'agit de grandes cultures.

⇒ Les zones urbanisées :

- La limite visible des jardins attenants constitue le choix de découpe. Le parcellaire BD-TOPO est un indicateur en cas de doute même s'il ne correspond pas toujours à l'image.
- Remarque : l'Alsace présente une diversité architecturale importante et une mixité urbaine récurrente. Le nombre de découpes est ainsi accru en particulier sur des profils de type « corps de ferme » qui peuvent s'avérer continus ou discontinus. Un exemple de typologie est présenté ci-dessous.

⇒ Les zones industrielles :

- Celles-ci sont souvent hétérogènes et peuvent inclure une vraie diversité de postes : 1311 (Emprises d'activités à dominante industrielle) -1312 (Emprises d'activités à dominante commerciale) -1313 (Emprises d'activités à dominante mixte ou tertiaire) voire 1213 (Équipements sportifs et de loisirs ; campings). La BD TOPO est indicative mais n'est pas une source toujours fiable, notamment car la précision des localisations est parfois aléatoire. Le photo-interprète s'appuie sur cette donnée lorsqu'elle est crédible, et exceptionnellement recourir à l'usage complémentaire de Google Street.

⇒ Les campings :

- Par défaut, un camping principalement constitué de bungalows est attribué en 12133 (Équipements sportifs et de loisirs ; campings ; perméable) au niveau 5.

⇒ Les étangs et leurs espaces associés :

- Certains points d'eau peuvent présenter un certain nombre de petites constructions ou des zones de loisirs. Il peut s'agir, dans certains cas, de terrains privés. Le polygone est alors codé en 1510 (Espaces verts urbains). S'il s'agit d'étangs de pêche ou de zones de loisirs, le choix se porte sur du 1213.

⇒ Zones herbacées naturelles et zones humides :

- C'est en fonction du contexte qu'est décidé le choix d'un code 3230 (Surface enherbée semi-naturelle) ou 4120 (Autres milieux humides). Le long d'un cours d'eau, en cas de doute, le poste choisi est le 4120 ; L'outil Street View, s'il est disponible sur la zone en question, est une aide ponctuelle complémentaire et son usage sera indiqué en commentaire dans la table attributaire.

⇒ Les haies de plus de 5000m<sup>2</sup> :

- Ces linéaires arborés, étant donné leur configuration géométrique, sont codés en bosquets et haies (2320).

⇒ Le cas des limites administratives des zones militaires :

- Il existe des zones militaires dont les limites sont clairement indiquées par la donnée exogène. Il a été décidé, de se conformer à celles-ci pour la découpe de ces zones.

### 2.3.2 Particularités de la zone

Le département 88 répond au même profil identitaire que le département 67.

Le point de vigilance photo interprétation s'est porté sur les zones boisées où il était nécessaire de déterminer les différentes essences avec précision. (Figure 6). La présence de linéaires boisés nous a par ailleurs amené à en extraire les haies et bosquets (2320) à bon escient. (Figure 7)

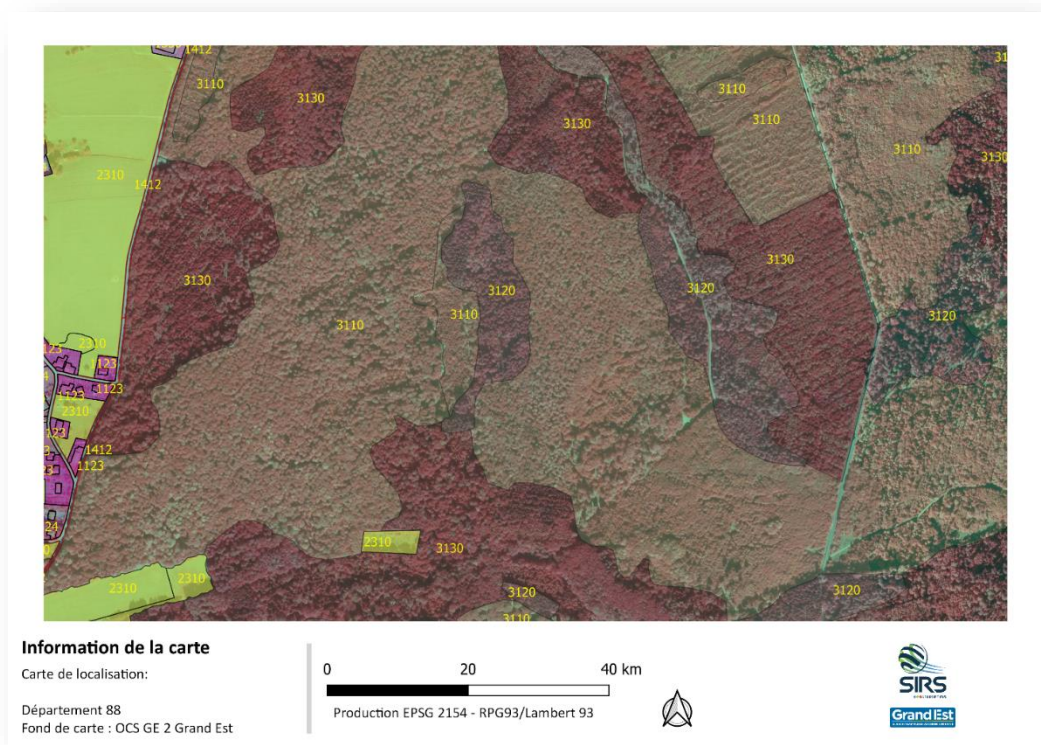
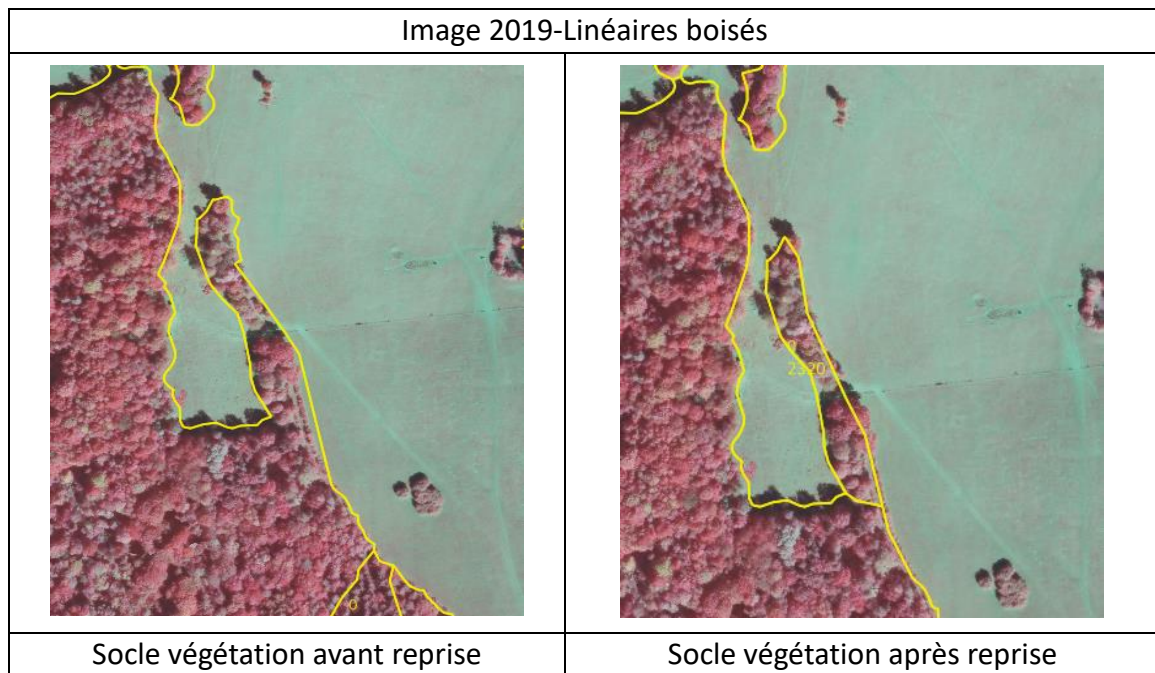


Figure 6 : Diversités des zones boisées





*Figure 7 : Reprise des linéaires boisés*

Au regard de son massif montagneux, la donnée BD Alti s'est avérée utile pour appuyer notre photo-interprétation des pelouses et pâturages (3210) (figure 8) et des surfaces enherbées semi-naturelles (3230) auxquelles ont été associés les commentaires « piste de ski » le cas échéant (figure 9).



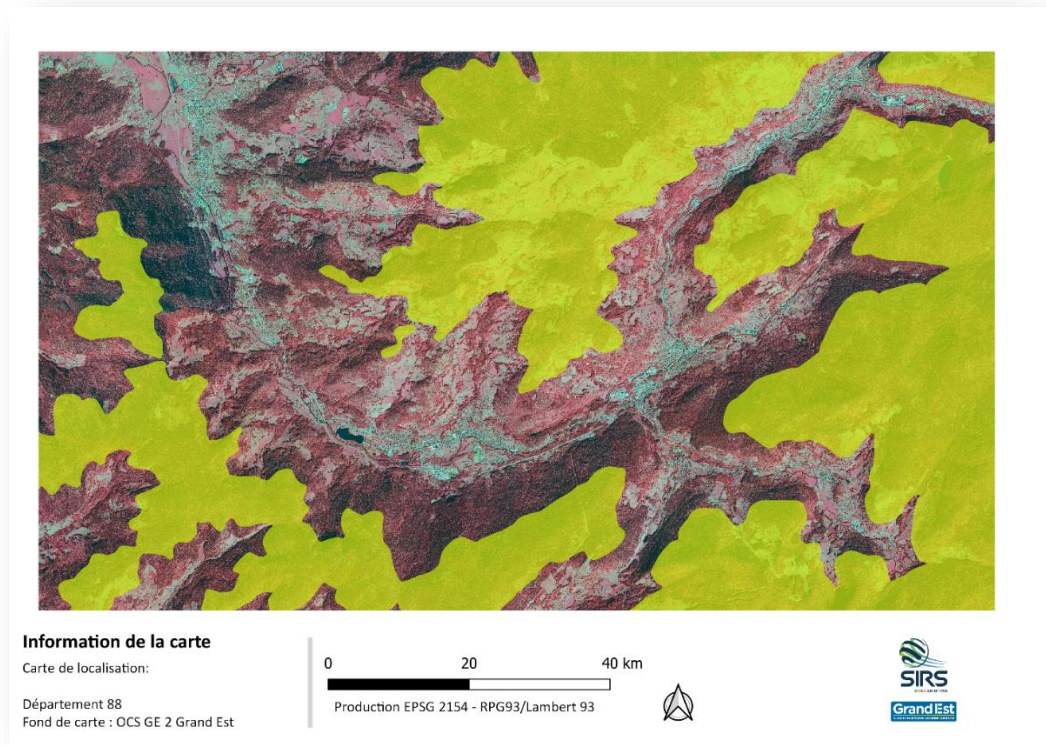


Figure 8 : Support de la BD\_Alti en photo interprétation

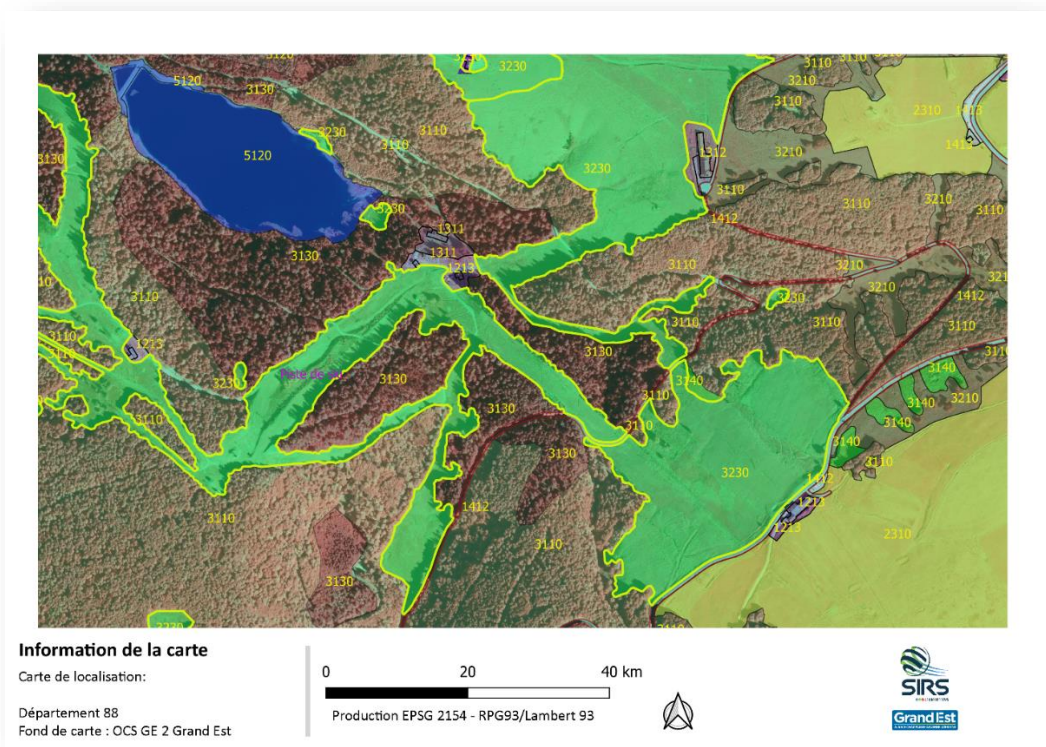


Figure 9 : Pistes de ski

Enfin, les routes pré déterminées selon le socle mais non pertinentes et/ou non visibles ont été supprimées. (Figur 10)

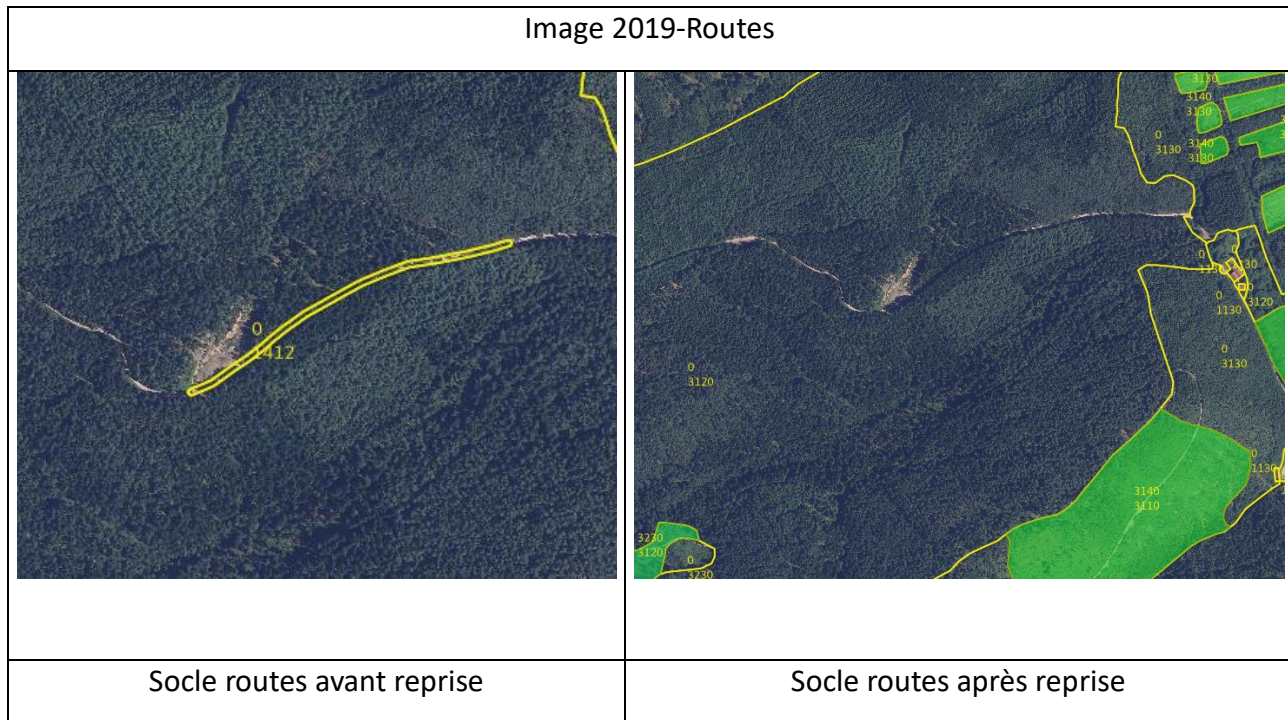


Figure 10 : Reprise du socle route

## 2.4 OCS GE2 2010 et Phase de mutations 2010

### 2.4.1 Photo-interprétation

Une fois que la donnée OCS GE2 2019 a été validée par notre contrôle qualité interne et le chef de projet, la mise à jour sur le millésime 2010 est réalisée.

L'ortho-photo 2010 et la donnée OCS GE2 2019 servent de base de travail.

L'ensemble de la zone est balayé rigoureusement pour détecter les éventuels changements suivant la même interface de production qu'en 2019. Ces évolutions concernent par exemple la création de lotissements ou l'abandon voire la disparition de zone bâtie, la construction de routes, ou encore la reconversion d'une zone agricole vers une zone industrielle.

L'équipe de production bénéficie d'une interface adaptée à la saisie des évolutions 2010.

Un style lié à la couche a été optimisé afin de visualiser de manière très pragmatique les codifications 2010.

Chacun des photo-interprètes a suivi une formation ciblée, liée précisément à cette nouvelle approche de photo-interprétation rétroactive.



Lors de cette phase, des modifications peuvent être apportées sur le millésime 2019 pour consolider la base OCS. La phase de mutation constitue une relecture de la création 2019. Chaque photo-interprète se voit attribuer une zone en évolutions 2010 différente de sa zone de création 2019. Les reprises sont faites si des erreurs sont détectées ou si elles bloquent une évolution.

Les évolutions sont de niveau 4 et de niveau 5.

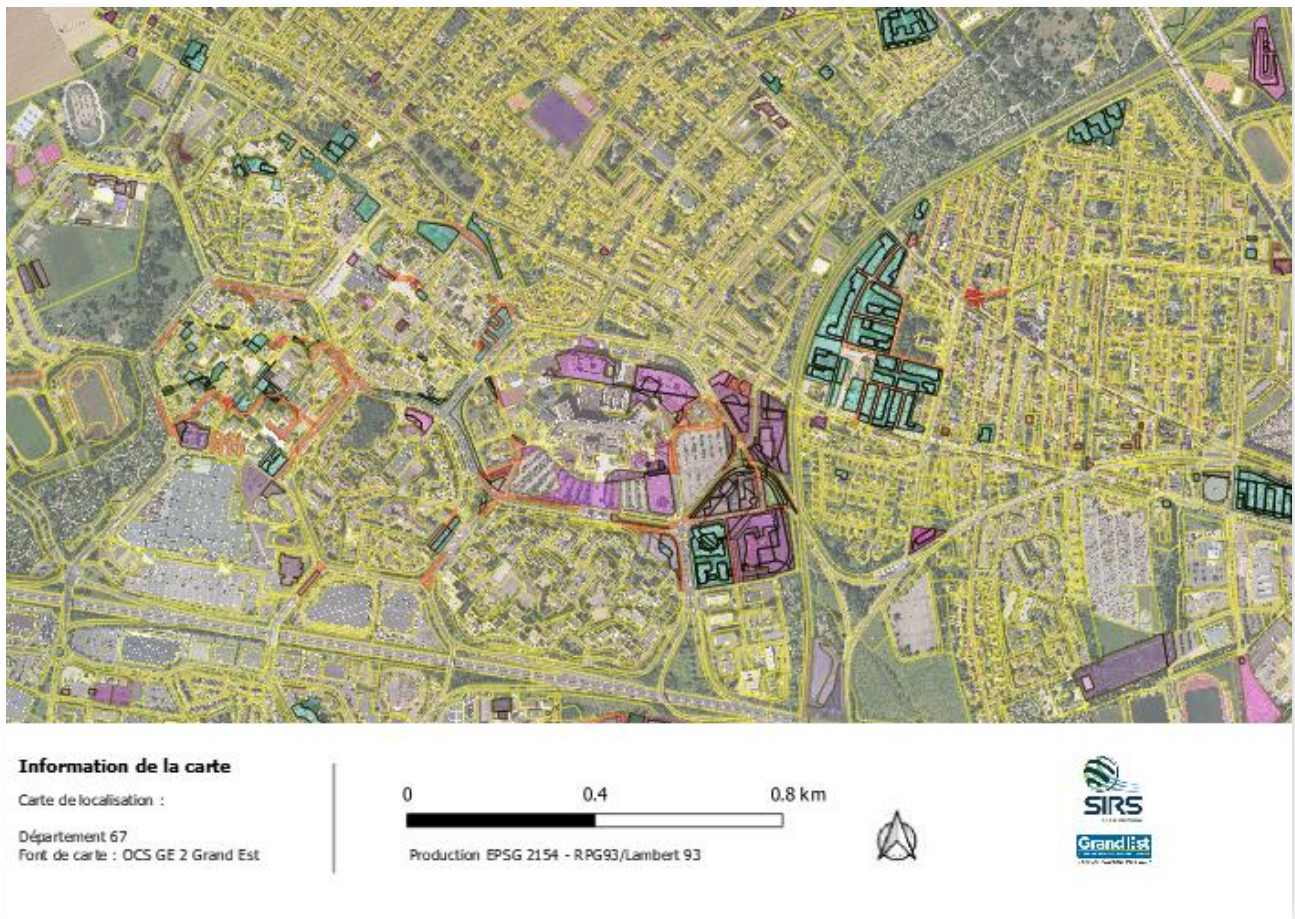


Figure 11 : Visualisation des mutations par adaptation de la légende et double étiquetage

La méthodologie de l'interprétation des mutations du département 88 reste conforme à celle du département 67

- Distinction prairies fauchées/cultures :
  - En 2010, il n'y a pas d'images infrarouges disponibles, la photo-interprétation se fait sur les orthophotographies, c'est-à-dire avec des couleurs naturelles, contrairement à 2019 où l'infrarouge est accessible.
  - Pour les prairies permanentes, le RPG millésime 2007 a constitué une aide à la décision puisque l'image couleurs naturelles implique une vigilance sur ce poste.

- En milieu forestier :
  - Selon les stades végétatifs boisés, la distinction 3140-3220 peut s'avérer subtile. En cas de doute, les choix de nomenclature sont toujours réfléchis et décidés en équipe, au regard d'éventuelles données exogènes existantes, toujours dans un souci d'homogénéité et de cohérence de la donnée produite.
  - Les zones de sinistres ont été identifiées en 2010 lorsque les troncs d'arbres ou souches sont visibles à l'image et que la végétation n'a pas encore recolonisé le secteur concerné.
- Evolutions relatives aux ripisylves :
  - Dans un contexte de bordure de cours d'eau confirmé par le SCAN25, le code des évolutions arborées est précisé en ripisylves (4110).
- Les évolutions impliquant une recodification de la densité 1124 vers du 1123 :
  - La configuration de certaines évolutions urbaines permet la consolidation de la nomenclature de 2019. En effet, la densité des habitats analysée pour 2010 apporte une information complémentaire sur l'année 2019. Ainsi une densité forte de l'habitat en 2019 (1123) se code en 1124 en 2010.

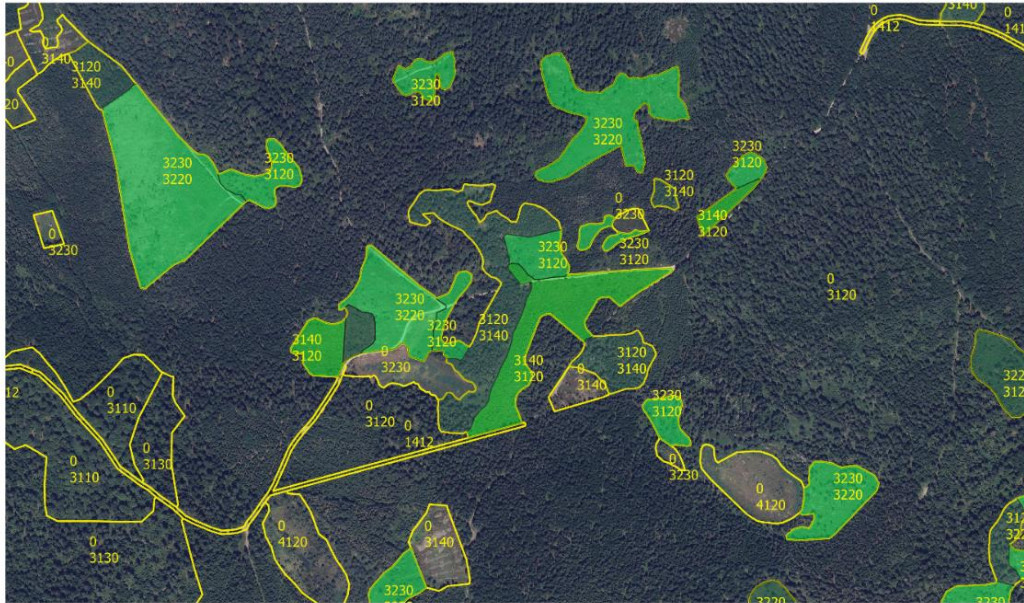
Le suivi de cette mise à jour 2010 a fait l'objet de contrôles tout au long du flux de production selon un protocole de contrôle qualité interne (CQI).

#### **2.4.2 Particularités du département 88**

Sur les exemples ci-dessous les polygones en évolution apparaissent avec des aplats de couleur.

- Nombreuses mutations en milieu forestiers



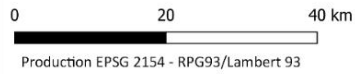


**Information de la carte**

Carte de localisation:

Département 88

Fond de carte : OCS GE 2 Grand Est



Production EPSG 2154 - RPG93/Lambert 93



➤ Mutations en périphérie urbaines



**Information de la carte**

Carte de localisation:

Département 88

Fond de carte : OCS GE 2 Grand Est



Production EPSG 2154 - RPG93/Lambert 93



➤ Mutation en plaine rurale





code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC	Code_niv5	UMC_niv5
1	Territoires artificialisés	11	Habitat	111	Bâti continu	1111	Bâti continu dense	500	10 m	11111 ou 11112 ou 11113	50 ou 250 ou 250
				111	Bâti continu	1112	Bâti continu aéré	500	10 m	11121 ou 11122 ou 11123	50 ou 250 ou 250
				112	Bâti discontinu	1121	Bâti collectif	500	10 m	11211 ou 11212 ou 11213	50 ou 250 ou 250
				112		Bâti mixte	500	10 m	11221 ou 11222 ou 11223	50 ou 250 ou 250	
				112		Bâti individuel dense	500	10 m	11231 ou 11232 ou 11233	50 ou 250 ou 250	
				112	Bâti individuel lâche	500	10 m	11241 ou 11242 ou 11243	50 ou 250 ou 250		
				113	Bâti isolé	1130	Bâti isolé en zone agricole ou naturelle	500	10 m	11301 ou 11302 ou 11303	50 ou 250 ou 250
		114	Espaces libres en milieu urbain	1140	Espaces libres en milieu urbain	500	10 m	11401 ou 11402 ou 11403	50 ou 250 ou 250		
		12	Equipements et infrastructures collectives	Equipements collectifs	121	Equipements scolaires et universitaires	500	10 m	12111 ou 12112 ou 12113	50 ou 250 ou 250	
					121	Emprises hospitalières	500	10 m	12121 ou 12122 ou 12123	50 ou 250 ou 250	
					121	Equipements sportifs et de loisirs ; campings	500	10 m	12131 ou 12132 ou 12133	50 ou 250 ou 250	
					121	Cimetières	500	10 m	12141 ou 12142 ou 12143	50 ou 250 ou 250	
					121	Autres équipements collectifs	500	10 m	12151 ou 12152 ou 12153	50 ou 250 ou 250	
		122	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	1220	Equipements eau, énergies, T.I.C. et déchets	500	10 m	12201 ou 12202 ou 12203	50 ou 250 ou 250		
		13	Activités économiques	Emprises d'activités	131	Emprises d'activités à dominante industrielle	1000	10 m	13111 ou 13112 ou 13113	50 ou 250 ou 250	
					131	Emprises d'activités à dominante commerciale	1000	10 m	13121 ou 13122 ou 13123	50 ou 250 ou 250	
					131	Emprises d'activité à dominante mixte ou tertiaire	1000	10 m	13131 ou 13132 ou 13133	50 ou 250 ou 250	
131	Anciennes emprises d'activité				1000	10 m	13141 ou 13142 ou 13143	50 ou 250 ou 250			
132	Emprises militaires				1320	Emprises militaires	1000	10 m	13201 ou 13202 ou 13203	50 ou 250 ou 250	
133	Exploitations agricoles				1330	Exploitations agricoles	1000	10 m	13301 ou 13302 ou 13303	50 ou 250 ou 250	
14	Infrastructures et superstructures des réseaux de transport	Réseaux routiers, ferroviaires et espaces associés	141	Emprise réseau ferré	500	10 m	14111 ou 14112 ou 14113	50 ou 250 ou 250			
			141	Emprise réseau routier	500	5 m	14121 ou 14122 ou 14123	50 ou 250 ou 250			
			141	Espaces associés aux réseaux routiers et ferrés	500	5 m	14131 ou 14132 ou 14133	50 ou 250 ou 250			
		142	Emprises aéroportuaires	1420	Emprises aéroportuaires	1000	10 m	14201 ou 14202 ou 14203	50 ou 250 ou 250		
		143	Emprises portuaires	1430	Emprises portuaires	1000	10 m	14301 ou 14302 ou 14303	50 ou 250 ou 250		
		143	Emprises portuaires	1430	Emprises portuaires	1000	10 m	14301 ou 14302 ou 14303	50 ou 250 ou 250		
		15	Espaces verts urbains	151	Espaces verts urbains	300	10 m	15101 ou 15102 ou 15103	50 ou 250 ou 250		
16	Espaces en mutation	161	Espaces en transition	500	10 m	16101 ou 16102 ou 16103	50 ou 250 ou 250				
17	Espaces ouverts urbains	171	Places	500	10	17101 ou 17102 ou 17103	50 ou 250 ou 250				

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
2	Territoires agricoles	21	Terres arables	211	Cultures annuelles	2110	Cultures annuelles et pluri-annuelles	1000	10 m
				212	Cultures spécifiques	2120	Cultures spécifiques	500	10 m
		22	Cultures permanentes	221	Vignes	2210	Vignes	1000	10 m
				222	Arboriculture	2221	Vergers traditionnels	500	10 m
				222		Vergers intensifs	500	10 m	
				222		Pépinières	1000	10 m	
				231	Surfaces enherbées	2310	Surfaces enherbées	1000	10 m
		232	Bosquets et haies	2320	Bosquets et haies	1000	10 m		

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
3	Espaces forestiers et semi-naturels	31	Forêts	311	Forêts	3110	Forêts de feuillus	1000	10 m
				312		Forêts de conifères	1000	10 m	
				313		Forêts mixtes	1000	10 m	
				314	Coupes à blanc et jeunes plantations	3140	Coupes à blanc et jeunes plantations	1000	10 m
				315	Peupleraies et sapinières	3150	Peupleraies et sapinières	1000	10 m
		32	Formations naturelles herbacées ou arbustives	321	Pelouses et pâturages de montagne	3210	Pelouses et pâturages de montagne	1000	10 m
				322	Formations pré-forestières	3220	Formations pré-forestières	1000	10 m
				323	Surfaces herbacées naturelles	3230	Surfaces herbacées naturelles	1000	10 m
		33	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	331	Plages et sables	3310	Plages et sables	1000	10 m
				332	Roches nues	3320	Roches nues	1000	10 m
				334	Zones de sinistre (incendie, tempête)	3340	Zones de sinistre (incendie, tempête)	1000	10 m

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
4	Zones humides	41	Milieux humides	411	Ripisylves et rivulaires	4110	Ripisylves et rivulaires	500	10 m
				412	Autres milieux humides	4120	Autres milieux humides	500	10 m

code_niv1	typo_niv1	code_niv2	typo_niv2	code_niv3	typo_niv3	code_niv4	typo_niv4	UMC	LMC
5	Surfaces en eau	51	Surfaces en eau	511	Cours et voies d'eau	5110	Cours d'eau et canaux	500	7m
				512	Plans d'eau	5120	Plans d'eau	500	10 m
				513	Bassins artificiels	5130	Bassins artificiels	500	10 m

Le Contrôle Qualité Interne (CQI) de la production des zones test de l'OCS-GE2 a pour objectif de vérifier son intégrité géométrique et sémantique, de la mettre en conformité avec les spécifications du CCTP et d'évaluer la précision thématique de la zone produite.

La méthode du CQI est décrite ci-après.

### 3.2 Vérification et contrôle thématique

- ⇒ Détection des codes inexistants qui pourraient avoir été introduits accidentellement dans la base.
- ⇒ Détection des polygones non renseignés au niveau 4 de nomenclature : Cette vérification permet de cibler les polygones sans renseignement attributaire.
- ⇒ Détection des polygones artificialisés non renseignés au niveau 5 de nomenclature : Cette vérification permet de cibler les polygones sans renseignement attributaire.
- ⇒ Détection des polygones pour lesquels le niveau 4 et le niveau 5 ne correspondent pas : Cette vérification permet de cibler les polygones incohérents.

### 3.3 Vérification Sémantique

Cette étape consiste à identifier les éventuels manques ou non-conformités en termes de renseignements d'attributs des polygones saisis.

Une mise en conformité et une vérification de la table attributaire sont réalisées avec la vérification des codes non conformes.

### 3.4 Vérification Géométrique

- ⇒ La vérification, le contrôle et la correction des éventuelles erreurs géométriques (trous et superpositions, géométries invalides, multi-parties) sont réalisés.
- ⇒ Les éventuels polygones « fantômes » sont détectés et supprimés.
- ⇒ Enfin, le SCP (Lambert\_93 EPSG : 2154) a été vérifié.

## 4 PREPARATION DES LIVRABLES

Lorsque toutes ces étapes sont réalisées, le département 88 multi-date ont été fusionnées en 4 couches distinctes au format shapefile ESRI® :

- Couche OCS\_GE2\_D88\_2010
- Couche OCS\_GE2\_D88\_2019
- Couche OCS\_GE2\_D88\_Multi\_Date\_2010\_2019



- Couche OCS\_GE2\_D88\_Multi\_Date\_Evolution\_2010\_2019

#### 4.1 Couches Livrées au 14/08/2020

COUCHES DE PRODUCTION	FICHIERS LIVRES	
<b>D88</b>	OCS_GE2_D88_2010.shp	<b>Livraison_D88.zip</b>
	OCS_GE2_D88_2019.shp	
	OCS_GE2_D88_Multi_Date_Evolution_2010_2019.shp	
	OCS_GE2_D88_Multi_Date_2010_2019.shp	

Ces couches sont ensuite compressées au format « .ZIP » pour être livrées sur le cloud.

#### 4.2 Format attributaire des livrables

Table attributaire ocs_ge2_2019			
Champ	Nom du champ	Type	Longueur
gid	Identifiant unique	Numérique entier long	
cod_n1	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
lib_n1	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
cod_n2	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	
lib_n2	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
cod_n3	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
lib_n3	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
cod_n4	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
lib_n4	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
cod_n5	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
lib_n5	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	50
surf_m	Surface du polygone exprimée en m <sup>2</sup>	Numérique réel double	
surf_ha	Surface du polygone exprimée en ha	Numérique réel double	
perimetre	Périmètre du polygone exprimé en mètre	Numérique réel double	

<b>millesime</b>	Orthos utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	9
<b>source</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique)	Chaîne de caractère	70
<b>comment</b>	Information ou commentaire sur la numérisation de ce polygone (facultatif)	Chaîne de caractère	160
<b>doute</b>	Les doutes sont codés en 1	Numérique réel double	1

<b>Table attributaire ocs_ge2_2010</b>			
<b>Champ</b>	<b>Nom du champ</b>	<b>Type</b>	<b>Longueur</b>
<b>gid</b>	Identifiant unique	Numérique entier long	
<b>cod_n1</b>	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
<b>lib_n1</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
<b>cod_n2</b>	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	
<b>lib_n2</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
<b>cod_n3</b>	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
<b>lib_n3</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
<b>cod_n4</b>	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
<b>lib_n4</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
<b>cod_n5</b>	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
<b>lib_n5</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	20
<b>surf_m</b>	Surface du polygone exprimée en m <sup>2</sup>	Numérique réel double	
<b>surf_ha</b>	Surface du polygone exprimée en ha	Numérique réel double	
<b>perimetre</b>	Périmètre du polygone exprimé en mètre	Numérique réel double	
<b>millesime</b>	Orthos utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	9
<b>source</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique)	Chaîne de caractère	70
<b>comment</b>	Information ou commentaire sur la numérisation de ce polygone (facultatif)	Chaîne de caractère	160

doute	Les doutes sont codés en 1	Numérique réel double	1
-------	----------------------------	-----------------------	---

Table attributaire ocs_ge2_Multidate_2010_2019			
Champ	Nom du champ	Type	Longueur
gid	Identifiant unique	Numérique entier long	
cod_19_n1	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
lib_19_n1	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
cod_19_n2	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	
lib_19_n2	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
cod_19_n3	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
lib_19_n3	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
cod_19_n4	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
lib_19_n4	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
cod_19_n5	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
lib_19_n5	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	160
cod_10_n1	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
lib_10_n1	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
cod_10_n2	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	
lib_10_n2	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
cod_10_n3	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
lib_10_n3	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
cod_10_n4	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
lib_10_n4	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
cod_10_n5	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
lib_10_n5	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	20
surf_m	Surface du polygone exprimée en m <sup>2</sup>	Numérique réel double	

<b>surf_ha</b>	Surface du polygone exprimée en ha	Numérique réel double	
<b>perimetre</b>	Périmètre du polygone exprimé en mètre	Numérique réel double	
<b>source2019</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	70
<b>source2010</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	70
<b>comment</b>	Information ou commentaire sur la numérisation de ce polygone (facultatif)	Chaîne de caractère	160
<b>doute</b>	Les doutes sont codés en 1	Numérique réel double	1

<b>Table ocs_ge2_EVOL_2010_2019</b>			
<b>Champ</b>	<b>Contenu</b>	<b>Type</b>	<b>Valeurs</b>
<b>gid</b>	Identifiant unique	Numérique entier long	
<b>cod_19_n1</b>	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
<b>ocs19n1lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
<b>cod_19_n2</b>	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	
<b>ocs19n2lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
<b>cod_19_n3</b>	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
<b>ocs19n3lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
<b>cod_19_n4</b>	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
<b>ocs19n4lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
<b>cod_19_n5</b>	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
<b>ocs19n5lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	20
<b>cod_10_n1</b>	Code couverture de la classe de niveau 1	Numérique entier long	
<b>ocs10n1lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 1	Chaîne de caractère	45
<b>cod_10_n2</b>	Code couverture de la classe de niveau 2	Numérique entier long	



<b>ocs10n2lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 2	Chaîne de caractère	60
<b>cod_10_n3</b>	Code couverture de la classe de niveau 3	Numérique entier long	
<b>ocs10n3lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 3	Chaîne de caractère	50
<b>cod_10_n4</b>	Code couverture de la classe de niveau 4	Numérique entier long	
<b>ocs10n4lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 4	Chaîne de caractère	50
<b>cod_10_n5</b>	Code couverture de la classe de niveau 5	Numérique entier long	
<b>ocs10n5lib</b>	Libellé couverture de la nomenclature de niveau 5	Chaîne de caractère	20
<b>surf_m</b>	Surface du polygone exprimée en m <sup>2</sup>	Numérique réel double	
<b>surf_ha</b>	Surface du polygone exprimée en ha	Numérique réel double	
<b>perimetre</b>	Périmètre du polygone exprimé en mètre	Numérique réel double	
<b>source2019</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	70
<b>source2010</b>	Données principales utilisées (par croisement automatique à la livraison finale)	Chaîne de caractère	70
<b>comment</b>	Information ou commentaire sur la numérisation de ce polygone (facultatif)	Chaîne de caractère	160
<b>doute</b>	Les doutes sont codés en 1	Numérique réel double	1

## 5 CONCLUSION

Le département 88 n'a pas soulevé d'exclusivités thématiques complexes et reste dans la continuité d'interprétation du département 67.

Son profil montagneux a permis une lecture plus affinée du paysage qui lui est associé.

Ainsi les codes Pelouses et pâturages de montagne (3210), et autres surfaces enherbées semi naturelles (3230) ont pu se préciser face à des zones prairies (2310) récurrentes.

Au sein des espaces boisés, les postes Formations pré-forestières (3220) et autres coupes à blanc et jeunes plantations (3140) ont trouvé ici tout leur sens et se sont fait une place parmi les forêts de feuillus (3110), conifères (3120) et mixtes (3130).

Ainsi cette zone est venue consolider et enrichir nos choix de nomenclature.